

BRÈVE JURIDIQUE

✓ RÉMUNÉRATION :

➔ Majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales au 1er juillet (décret n°2023-519 du 21 juin 2023)

+ 1,5%
+ pts IM



➔ Actualisation de la GIPA (décret n°2023-775 du 11 août 2023 et son arrêté du même jour)

➔ Déplacement domicile/travail : hausse de la participation des employeurs aux abonnements de transports collectifs (décret n°2023-812 du 21 août 2023)

75%


➔ Prime pouvoir d'achat (décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023) : **décret non applicable à la FPT** 

✓ **EVOLUTION PROFESSIONNELLE** : Précisions apportées sur les actions de formation, le bilan de parcours professionnel et le plan individuel de développement des compétences des agents publics (arrêté du 1er août 2023)

✓ RETRAITES : publication de plusieurs décrets d'application de la réforme au 1er septembre

- cumul emploi retraite et retraite progressive (décrets n°2023-751 & n°2023-753 du 10 août 2023)
- revalorisation des minima de pension, pension d'orphelin, allocation de solidarité aux personnes âgées et assurance vieillesse des aidants (décrets n°2023-752 & n°2023-754 du 10 août 2023)
- interruptions de carrière et majoration du montant de retraite (décrets n°2023-799 et n°2023-800 du 21 août 2023)



ACTUALITES FPT été 2023



✓ **CONGÉS** : don de jour au bénéfice des agents sapeurs-pompiers volontaires (décret n°2023-774 du 11 août 2023)



CHANTIERS RH DE L'AUTOMNE 2023



Prime pouvoir d'achat dans la FPT



Modification des compétences des formations restreinte et plénière du conseil médical dans la FPT